

Le vélo au sein de la Police

Par Victor Michaux
Commissaire de Police
Direction Circulation



Arbre généalogique



- 1997: Création de la Brigade cycliste à Schaerbeek.
- 1998 : Aménagement spécifique pour l'usage des vélos. Création d'un Forum Mobilité.
- 1999: Création du ramassage scolaire à vélo (Bikepooling).
- 2001: Reprise du principe de la brigade cycliste et du bikepooling par la Zone de Police et étendu aux trois communes (Schaerbeek – Evere – Saint Josse).
- 2003: Extension de l'emploi du vélo à d'autres services internes.
- 2005: Création d'une route éducative à vélo.
- 2006 : Mise en SUL (sens unique limité) de toutes les rues en sens unique sur la zone.
- 2007 : Mise en zone 30 devant chaque école de la zone.
- Autres projets éducatifs.

La zone de police 5344

- Zone comptant 160.000 habitant dans une agglomération d'un millions de personnes.
- Un tissus urbain datant de la période Horta.
- Terrain vallonné (70 mètres de dénivelé).
- 200 jours de pluie par an
- Réseau routier de 160 km
- Corps de police de 700 personnes



La Direction Circulation

L'activité génère un **besoin de déplacement** qui est la résultante de **la circulation**:

OBJECTIF :

Un déplacement équilibré de tous les usagers dans les conditions optimales de sécurité et de qualité de vie.



Choix volontaire de faire du vélo au sein de la Police

- Brigade cycliste → Il y a actuellement une brigade cycliste de 8 policiers (Agents / Inspecteurs)
- Service ayant fait le choix de faire leurs déplacements exclusivement avec un vélo.
- Personnes ayant un vélo à leur disposition pour leurs déplacements.



La brigade cycliste



- 8 fonctionnaires (agents / inspecteurs)
- Missions spécifiques.
 - Bikepooling.
 - Prévention pour les cyclistes.
 - Appui à l'intervention.
 - Proximité.
- Matériel spécifique (Un vélo et un équipement compétent et agréable pour le policier)
- Avantages - Désavantages

Le policier volontaire pour faire tous ses déplacements à vélo

- Principe.
- Service de circulation locale.
- Service des lois sociales.
- Inspecteurs de quartiers.
- Équipements.
- Avantages - Désavantages.



Vélos mis à disposition du personnel

- Principe
- Inspecteur de quartier.
- Patrouilles de sécurisation.
- Équipement.
- Avantages - Désavantages



Aménagement des voiries

- Mise en SUL (sens limité)
- Bande cyclable
- Site propre Bus /Vélo
- Aménagement de range vélo.
- SAS cycliste



Avantage de la patrouille cycliste

- Polyvalence.
- Patrouille pédestre = 6 km – Patrouille à vélo = 30 km
- Image de marque
- Rapidité.
- Motivant.
- Mentalité des policiers (plus de proximité).
- Les policiers ressentent mieux les difficultés des cyclistes en ville.
- Pas de problèmes de parking.
- Pas de pollution.

Le vélo : toute une éducation

Projets éducatifs

(assurés par les policiers de la brigade cycliste, des agents de quartiers et de la direction circulation):

1. Bikepooling
2. Route éducative à vélo
3. Piste habilitée
4. Brevet cycliste (permis de conduire à vélo)
5. Angle Mort des camions



1. Bikepooling : Objectif du projet

- 👉 Sécuriser et partager l'espace public.
- 👉 Protéger la fonction de séjour dans les quartiers.
- 👉 Réduire l'utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-travail / domicile-école; favoriser les déplacements pédestres, cyclistes et en transport public.
- 👉 Le cycliste isolé passe souvent inaperçu dans le champ visuel de l'automobiliste. Le déplacement en groupe favorise leur image.



Bikepooling (ramassage scolaire à vélo)



2. Route éducative à vélo: Objectif du projet

- **Education civique** : développer le sens des responsabilités, l'autonomie de l'enfant. Le préparer à se déplacer seul en toute sécurité.
- **Esprit analytique** : améliorer son analyse de la voirie, de faire les bons choix
- **Géographie** : lui apprendre à s'orienter
- **L'autonomie** : c'est pouvoir se déplacer seul ou en groupe sans se mettre en situation de danger



Route éducative à vélo : Excursion sécurisée de 12 km avec panneau d'indication



3. Piste Habilitéé: Se déplacer seul en toute sécurité.

Devenir autonome s'apprend petit à petit.



Avant 7 ans l'enfant ne peut circuler seul dans la rue car il n'est pas assez mûr pour appréhender les dangers. C'est vers l'âge de 8-10 ans que l'enfant peut revendiquer une certaine autonomie dans ces déplacements, notamment à pied, à condition d'y avoir été préparé.

👉 **La piste habilitée forme les enfants de 6 à 10 ans pour leur apprendre l'autonomie en toute sécurité**

Piste Habilité : Apprentissage du vélo pour mieux se comporter sur la rue.



4. Brevet Cycliste : Le permis de rouler à vélo

Les enfants de 10 -12 ans passent après une année de formation un examen théorique suivi d'une mise en pratique seul et sont jugés sur leur prestation :

- Education civique : demander aux enfants dans quelles situations ils pensent être autonomes. Qu'arrivent-ils à faire tout seuls ? Evaluer le degré d'autonomie des chaque enfant, les différences entre les élèves et instaurer le dialogue entre eux.
- Code de la route : la revue des règles importants en matière du code de la route et la sécurité routière (tel que les feux de signalisation, les panneaux de signalisation ou le comportement vis-à-vis des autres usagers)



Brevet cycliste : L'enfant passe son permis de conduire à vélo et est évalué par le policier



5. Angle mort des camions ?

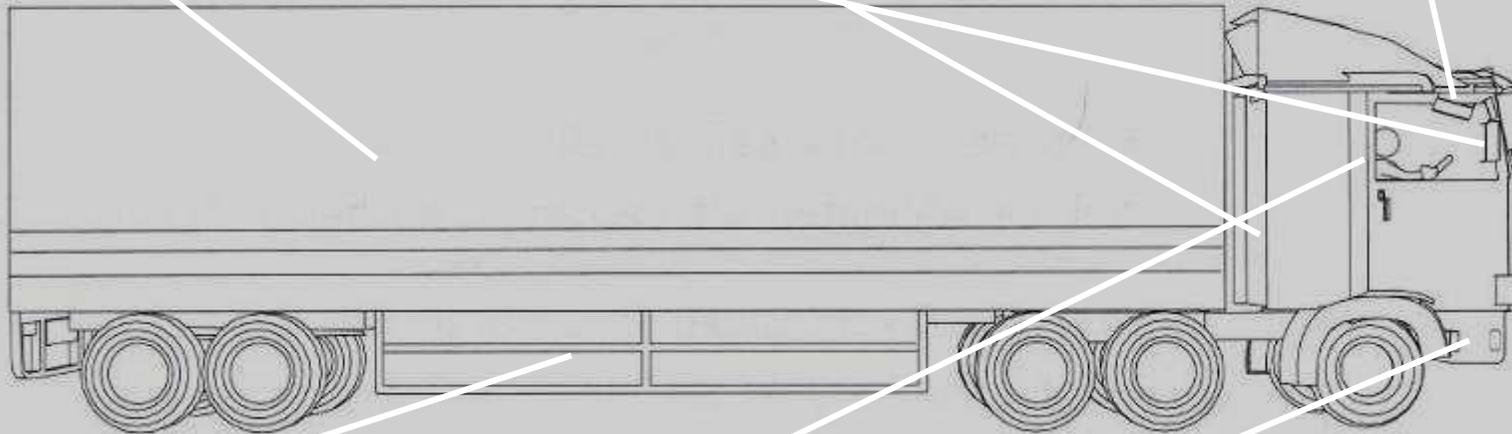


Remorque

Rétroviseur

Cabine

Rétroviseur du trottoir



Protection

Chauffeur

Clignoteur

Angle mort des camions – Prévention cycliste :



Milles raisons pour ne pas rouler à vélo

- Il pleut 200 jours par année.
- Les montées sont durs.
- On transpire.
- La ville est dangereuse.
- Le vélo est ringard.
- Les arrestation.
- Les poursuites!!!!
- Les rhumes.